

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 077-200072544-20260910-111_2026-DE

Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40
pouvoirs 05
votants 45

Délibération
n°111 -2026

**BUDGET PRINCIPAL
CONVENTION
D'ADHESION AU
FONDS DE SOLIDARITE
LOGEMENT**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRANGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU les statuts et notamment la compétence « action sociale d'intérêt communautaire »,

VU l'avis favorable de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées portant sur l'intégration de la contribution au FSL dans le calcul des Attributions de Compensations,

VU la délibération n°17-2026 en date du 5 mars 2026 approuvant les attributions de compensations provisoires dont l'intégration de la participation au fonds de solidarité logement,

VU l'avis favorable des communes sur le rapport de la CLECT,

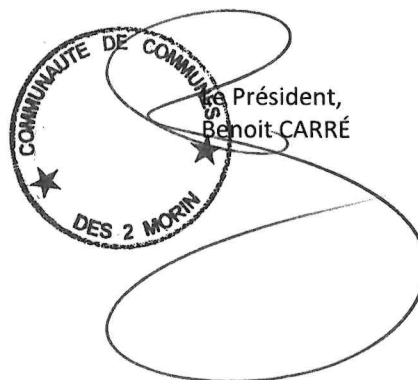
VU le projet de convention joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion au dispositif FSL, à compter du 1^{er} janvier 2025 et accepte les termes de la convention.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec le Département de Seine et Marne ainsi que tous les documents y afférant.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Président,
Benoit CARRÉ

A circular official stamp of the 'Communauté de Communes des 2 Morins' is visible. The stamp features the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'DES 2 MORINS' at the bottom, separated by two stars. A large, loopy signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 077-200072544-20260910-112_2026-DE

**Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération
n°112 -2026

**BUDGET PRINCIPAL
ENGAGEMENT D'UNE
DEMARCHE DE
SOBRIETE EN EAU**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU les statuts, notamment les compétences eau et assainissement,

VU l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 définissant les objectifs et les différentes étapes d'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE),

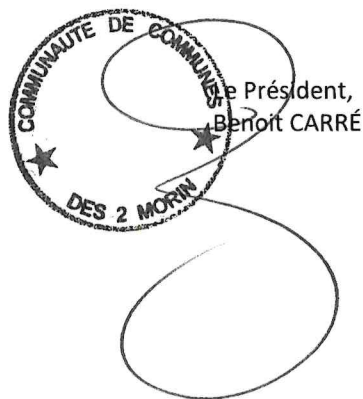
CONSIDERANT que cette démarche vise à prendre en charge les enjeux de gestion quantitative de l'eau ainsi qu'à définir et mettre en œuvre un programme d'actions permettant d'atteindre un équilibre entre besoins et ressources,

CONSIDERANT que le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale de Bellot rendra dans ce dispositif,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE S'ENGAGER** dans une démarche de sobriété en eau au regard du projet de réhabilitation de la piscine intercommunale.
- **S'ENGAGE** à réaliser un état des lieux et à élaborer un programme d'actions pour préserver la ressource « eau ».
- **DIT** que l'ensemble de ces éléments sera transmis à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

e Président,
Benoît CARRÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le :

ID : 077-200072544-20260910-113_2026-DE

**Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération
n°113 -2026

**BUDGET PRINCIPAL
MAISON DE SANTE -
ANNULATION DES
CHARGES LOCATIVES
EN FAVEUR D'UN
PRATICIEN**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRANGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS :

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU les statuts,

VU le guide des imputations budgétaires et comptables,

CONSIDERANT la demande d'annulation des charges locatives d'un locataire de la maison de santé suite à un arrêt maladie prolongé depuis le 15 novembre 2025,

CONSIDERANT la perte d'activité de ce praticien,

CONSIDERANT que depuis cette période, la consommation des fluides est en baisse,

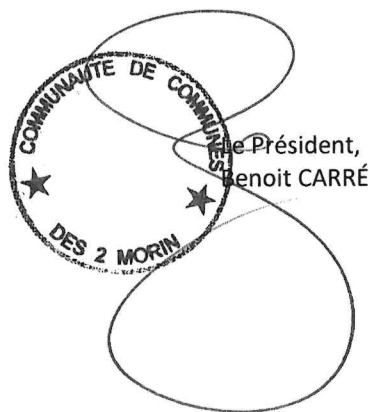
VU l'avis du bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'annuler les charges locatives (sauf la part fixe – abonnements) en faveur du kinésithérapeute, M Ferrand Damien, pour une période d'un an à compter du 15 novembre 2025.
- **ACCEPTE** le gel des loyers de juin et juillet 2026 qui seront reportés sur les loyers suivants à compter du mois de septembre 2026.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Le Président,
Benoit CARRÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 077-200072544-20260910-114_2026-DE

**Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération
n°114 -2026

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
EFFACEMENT D'UNE
DETTE POUR
SURENDETTEMENT**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRANGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

CONSIDERANT que toutes les opérations visant à recouvrer les créances ont été diligentées par le comptable public dans les délais légaux,

CONSIDERANT qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison d'une décision de la commission de surendettement de l'Essonne en date du 12 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADMET** en non-valeur les créances irrécouvrables et éteintes mentionnées ci-dessous :

Exercices	N° pièces	Objet	Montant de la créance éteinte
2022	84-3-1-	Assainissement - redevances	41.32
	84-3-2		876.39
	84-44-1		229.43
		Prélèvements	-38.67
	57-2-1	Assainissement - redevances	17.09
	57-2-2		517.22
	57-38-1		133.58
2023	71-3-1	Assainissement - redevances	11.82
	71.3.2		375.66
	71-35-1		96.87
2024	60-16-1	Assainissement - redevances	11.40
	60-16-2		352.44
	60-67-1		90.96
	17-54-1		20.76
	17-6-1		1.62
	17-6-2		81.40
	43-18-1		5.09
	43-18-2		169.94
	43-54-1		43.76
2026	9-2-1	Assainissement - redevances	0.14
	9-2-2		53.63
	9-33-1		13.44
TOTAL			3 105.29 €

Soit une créance totale de 3 105.29 €

➤ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, à l'article 6542, chapitre 65.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Benoit CARRÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le :

ID : 077-200072544-20260910-115_2026-DE

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération
n°115 -2026

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
REMBOURSEMENT DES
FRAIS ENGAGES PAR
UN ABONNE**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU les statuts et notamment la compétence assainissement,

CONSIDERANT qu'en cas d'urgence ou par méconnaissance, les administrés sollicitent et paient l'intervention de prestataires en lieu et place de la CC2M pour pallier à des dysfonctionnements d'évacuations sur le domaine public,

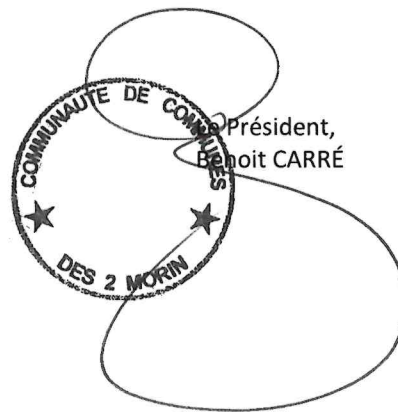
CONSIDERANT que si, après étude du dossier, il est constaté qu'un usager a payé en lieu et place de la CC2M l'intervention d'un prestataire, il est proposé de procéder au remboursement des frais engagés,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais d'intervention de prestataires payés à tort par les usagers, après étude de leur demande.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Président,
Benoît CARRÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 077-200072544-20260910-116_2026-DE

Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération
n°116 -2026

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
ACTUALISATION DE
L'AP/CP - TRAVAUX DE
MEILLERAY**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement, modifié par l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025,

VU l'article L 263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par le bureau communautaire,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de Meilleray,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits de paiement pour l'année en cours, à hauteur de 33 800 € pour l'acquisition du terrain pour la construction de la nouvelle station d'épuration,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°2		Autorisation de programme	Crédits de Paiement HT						
Opération n°202119 - Meilleray	Imputation	HT	Avant 2025	2025	Délib pris en juin 2026	complément demandé en septembre 2026	2026	2027	2028
MO	2031	46 164,50	0,00	46 164,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux	2313	620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 921,50	310 078,50
Choillet Levée topo	2313	5 530,00	5 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	2313	35 000,00	0,00	0,00	14 786,00	0,00	14 786,00	20 214,00	0,00
Acquisition Parcelle	2111	35 000,00	0,00	0,00	1 200,00	33 800,00	35 000,00	0,00	0,00
Révisions de prix	2313	20 078,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 078,50	0,00
Total des dépenses		761 773,00	5 530,00	46 164,50	15 986,00	33 800,00	49 786,00	350 214,00	310 078,50
Subventions									
AESN									
MO	13111	25 847,25	22 652,00	0,00	3 195,25	0,00	3 195,25	0,00	0,00
Travaux	13111	124 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 200,00	24 800,00
Département									
MO	1313	11 511,25	0,00	2 083,20	9 428,05	0,00	9 428,05	0,00	0,00
Travaux	1313	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 600,00	12 400,00
Fonds propres - redevance		206 450,44	-17 122,00	44 081,30	3 362,70	33 800,00	37 162,70	-130 550,06	272 878,50
Fonds Propres - emprunts	1641	331 964,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331 964,06	0,00
Total des recettes		761 773,00	5 530,00	46 164,50	15 986,00	33 800,00	49 786,00	350 214,00	310 078,50

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Benoit CARRÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le:

ID : 077-200072544-20260910-117_2026-DE

**Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération
n°117 -2026

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
DECISION
MODIFICATIVE N°1**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget 2026,

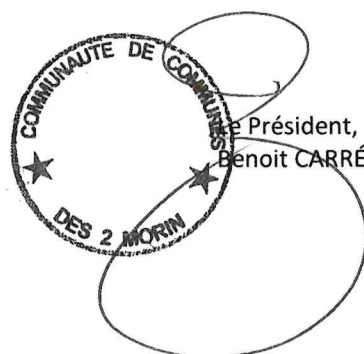
CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires relatifs aux remboursements des abonnés (part de subvention de raccordements) au chapitre 45 « opérations pour compte de tiers », entraînant la réduction de crédits budgétaires en section d'exploitation, à l'actualisation de l'opération de travaux de Meilleray et à l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement au compte 13111 « Subventions AESN » pour rembourser le trop-perçu des aides pour l'opération de Meilleray et l'opération « diagnostics permanents » (14 859 € + 15 552 €),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 portant diminution de crédits en section d'exploitation et ouverture de crédits en section d'investissement au Budget Annexe Assainissement comme suit :

Section/sens	Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
Exploitation DF	67	678	Autres charges exceptionnelles <i>(en faveur des particuliers raccordés- travaux privés)</i>	-314 500.00
RF	77	778	Autres produits exceptionnels	-314 500.00
Diminution de crédit en section d'exploitation				= -314 500.00
Investissement DI	13	13111	Subventions Agence de l'Eau Seine Normandie	+30 411.00
	21	2111	Terrains Opération 202119 Meilleray	+33 800.00
	21	2188	Autres immobilisations-OPNI	-64 211.00
	45	458110	Opération cpte tiers Boitron	+53 500.00
	45	458112	Opération cpte tiers-St Ouen St Cyr	+261 000.00
RI	45	458210	Opération cpte tiers-Boitron	+53 500.00
	45	458212	Opération cpte tiers-St Ouen St Cyr	+261 000.00
Ouverture de crédit en section d'investissement				= +314 500.00

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


 Le Président,
 Benoit CARRÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 077-200072544-20260910-118_2026-DE

Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40
pouvoirs 05
votants 45

Délibération
n°118 -2026

**ADMINISTRATION
GENERALE
MODIFICATION D'UN
REPRESENTANT AU
COMITE SYNDICAL DU
SMEP DU PROJET DE
PNR**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAULT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5721-1 et suivants,

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L 333-1 et suivants,

VU l'arrêté DRCL-BCCCL-2021 n°145 du 26 décembre 2012 portant création du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin,

VU les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Projet de Parc Naturel Régional de la Brie et Deux Morin, adoptés lors du comité syndical du 17 décembre 2021,

VU la délibération n°60-2026 du 15 avril 2026 portant désignation des représentants au Comité Syndical du SMEP du projet de PNR,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un nouveau représentant suppléant en lieu et place de Monsieur Paul LEFEBVRE qui a souhaité rester délégué pour sa commune,

CONSIDERANT que le conseil communautaire accepte à l'unanimité le vote à main levée,

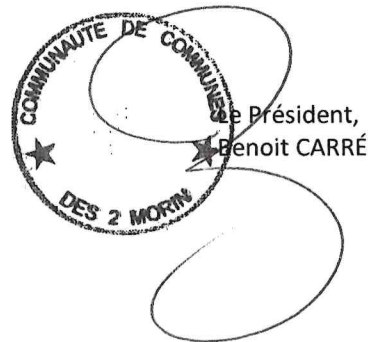
CONSIDERANT la candidature de Patrick ROBERT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Patrick ROBERT, comme nouveau représentant suppléant au Comité Syndical du SMEP du projet de PNR.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Benoit CARRÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 077-200072544-20260910-119_2026-DE

Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération

n°119 -2026

**ADMINISTRATION
GENERALE
DEBAT SUR
L'ELABORATION D'UN
PACTE DE
GOUVERNANCE**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019,

VU l'article L. 5211-11-2 du CGCT, qui mentionne qu'*après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de la Communauté de Communes doit prévoir un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public,*

CONSIDERANT que le pacte de gouvernance peut contenir :

- les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres
- la création de commissions spécialisées associant les maires
- les conditions dans lesquelles le président peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires.
- les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services
- les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public.

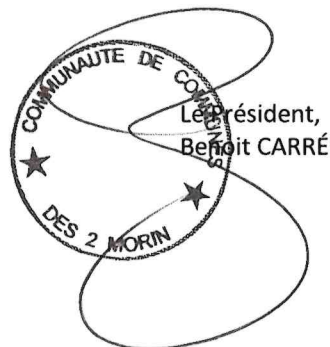
CONSIDERANT que s'il est souhaité, le pacte de gouvernance **doit être adopté dans les 9 mois** à compter du renouvellement général de l'EPCI, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas élaborer un pacte de gouvernance.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le :

ID : 077-200072544-20260910-120_2028-DE

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legrauerend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération
n°120 -2026

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
HANGAR SITE
AERODROME –
FIXATION DU LOYER**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU les statuts,

CONSIDERANT qu'en vertu d'un protocole transactionnel signé le 18 février 2026, la Communauté de Communes des 2 Morin a retrouvé la propriété pleine et entière d'une parcelle de 8871 m² située sur l'aérodrome de La Ferté-Gaucher (Pôle de Loisirs Mécaniques de l'Est Francilien) sur laquelle est édifié un hangar de 300m²,

CONSIDERANT que ce hangar, dédié à l'activité aéronautique, peut être proposé à la location pour le stockage d'appareil de type ULM ou paramoteur,

CONSIDERANT qu'il convient donc de fixer un montant de loyer afin de permettre cette occupation,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant du loyer pour l'occupation d'une place de stationnement dans le hangar permettant le stockage d'un appareil de type ULM ou paramoteur à **125 € HT par mois**.
- **PRECISE** que ce loyer sera révisable annuellement selon l'indice ILAT.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Le Président,
Benoit CARRÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE CO
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 077-200072544-20260910-121_2026-DE

Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 40
pouvoirs 05
votants 45

Délibération
n°121 -2026

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
INITIATIVE NORD SEINE
ET MARNE –
CONVENTION 2026**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRANGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU les statuts de la Communauté de Communes des 2 Morin,

CONSIDERANT la volonté de la CC2M de répondre aux enjeux de développement économique et d'emploi du territoire,

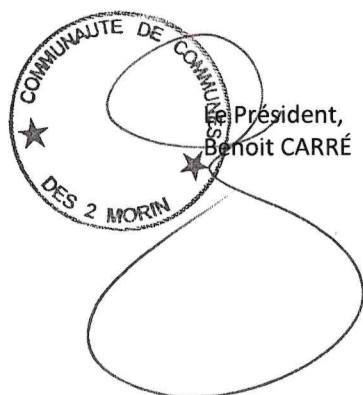
CONSIDERANT la nécessité de répondre aux besoins des entreprises afin de favoriser leur pérennité et leur développement, de soutenir les projets de création et d'installation d'activités économiques,

VU le projet de convention 2026 proposé et annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention 2026.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président compétent, à signer ladite convention avec l'association INITIATIVE Nord Seine et Marne.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A large, stylized signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTE DE COMMUNES' at the top and 'DES 2 MORIN' at the bottom, separated by two stars. To the right of the stamp, the text 'Président, Benoît CARRÉ' is printed.

Président,
Benoît CARRÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM-MUNES
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 077-200072544-20260910-122_2026-DE

Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération

n°122 -2026

**PERSONNEL
DROIT A LA
FORMATION DES ELUS**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU l'article L5214-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, assuré par le budget de la collectivité,

VU la loi n°2002-276 du 28 février 2002 relative à la démocratie de proximité, modifiée par la loi n°2015991 du 7 août 2015,

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 relative au statut de l' élu local,

VU la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 dite loi GATEL et plus particulièrement l'article 24,

VU la composition du bureau communautaire et les délégations de fonctions accordées à 8 membres du bureau (6 vice-présidents (e)s et 2 conseillers (ères) communautaires délégué (e)s,

CONSIDERANT la proposition du bureau communautaire de fixer le budget prévisionnel consacré à la formation des élus à 2% du montant total des indemnités de fonction,

CONSIDERANT que chaque élu (e) ne peut bénéficier que de 24 jours de formation sur toute la durée du mandat,

CONSIDERANT l'obligation de formation pour les élus en début de mandat, il est proposé de définir un programme de formation en lien avec les délégations de chacun,

CONSIDERANT les modalités de la prise en charge de la formation des élus selon les principes suivants :

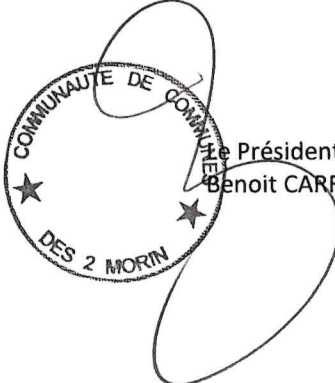
- 1) Agrément des organismes de formations ;
- 2) Dépôt préalable aux formations de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées ;
- 3) Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- 4) Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élu(e)s,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus communautaires d'un montant égal à 2% du montant des indemnités de fonction.
- **ACTE** le programme de formation en lien avec les délégations de chacun.
- **DÉCIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Le Président,
Benoît CARRÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 2 MORIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 077-200072544-20260910-123_2028-DE

**Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legrauerend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération
n°123 -2026

**PERSONNEL
MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N°220-
2024 DU 17/12/2024
PORTANT CREATION
DU POSTE DE
DIRECTEUR
(DIRECTRICE) DU
MULTI-ACCUEIL À
TEMPS COMPLET**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRANGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAULT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

ID

:077

-200

0725

544-2

2026

0910

- 0-123

3_20

28-D

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 077-200072544-20260910-124_2026-DE

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération
n°124 -2026

**PERSONNEL
ADHESION ET
PARTICIPATION A LA
COMPLEMENTAIRE
SANTÉ ET PREVOYANCE
EN FAVEUR DES
AGENTS DE DROIT
PRIVÉ**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU le code du travail ;

VU la convention collective eau et assainissement IDCC 2147, notamment l'article 7.2.2 ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU les statuts, notamment la compétence assainissement ;

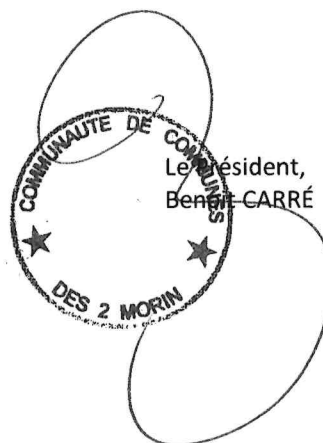
CONSIDERANT l'obligation d'adhérer et de proposer une formule de complémentaire santé et de prévoyance pour les agents de droit privé recrutés au sein du service assainissement ;

CONSIDERANT l'offre transmise par Malakoff Humanis,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à Malakoff Humanis Prévoyance, 21 Rue Laffitte 75009 PARIS pour la mise en place de la complémentaire santé et la prévoyance en faveur du personnel de droit privé.
- **DECIDE, pour la partie santé :** de retenir la proposition à 49.66 €, avec une prise en charge de 50% pour l'employeur et 50% pour l'agent.
- **DECIDE, pour la partie prévoyance,** de retenir l'offre minimum conventionnelle pour l'adhésion obligatoire à la prévoyance incapacité, invalidité, décès, à savoir :
 - pour les non cadres : 1,44% du salaire brut
 - pour les cadres : 1,52% du salaire brut
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 077-200072544-20260910-125_2025-DE

Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legrauerend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 40

pouvoirs 05

votants 45

Délibération

n°125 -2026

**ADMINISTRATION
GENERALE
SYNDICAT DE L'EAU DE
L'EST SEINE ET
MARN AIS
MODIFICATION DES
DELEGUES**

L'an deux mil vingt-six --

le : 10 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT CYR SUR MORIN, sous la présidence de Mr Benoît CARRE

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents :

BELLOT : Christine REIGNOUX

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRANGES : David GAUDE

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Chrystelle LEGAY

DOUE : Jean-Jacques NIVARD, Patricia MAUCLER

HONDEVILLIERS : Rozalla MONTREDON

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Valérie ENFRUIT

LA CHAPELLE-MOUTILS : Olivier GEORGE

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Roxane DECOUDIER, Hervé MERY, Catherine ROBERT

LA TRÉTOIRE : Sylvie CHAPON

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

LEUDON-EN-BRIE : Franck JUBERT

MEILLERAY : Séverine DELAPLACE

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Christian CHAMPENOIS*

MONTOLIVET :

ORLY SUR MORIN : Lionel LEGROS

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Frédérique DEMAISON

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Francis DELARUE, Pierre ALLARD

SAINT DENIS LES REBAIS : Corinne PROFIT

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER :

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Delphine BRICHET*

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Angeline DHORBAIT

SAINT SIMÉON : Claudia LEDUC

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Cécile LUQUOT, Benoît BOURGUIGNON

*suppléants

Absents excusés : JOUY-SUR-MORIN : Sylvie THIBAUT, LA FERTE-GAUCHER : Patience BAMBELA, REBAIS : Fabien AGASSE, SAINT CYR SUR MORIN : Stéphanie MONTICO, SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

Pouvoirs : Béatrice RIOLET donne pouvoir à Michel JOZON, Patrick PIOT donne pouvoir à Catherine ROBERT, David NEGRIN donne pouvoir à Roxane DECOUDIER, Pierrette NIVOT donne pouvoir à Hervé MERY, Lionel MOINIER donne pouvoir à Michael ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Francis DELARUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5721-1 et suivants,

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L 333-1 et suivants,

VU les statuts du Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais, et notamment l'article 5 portant composition du comité syndical,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner de nouveaux représentants, titulaire et suppléant, à la demande de la commune de LA TRETOIRE,

CONSIDERANT que le conseil communautaire accepte à l'unanimité le vote à main levée,

Vu la proposition des candidats de la commune (Severine HUET et Pascal JORAND),

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour la commune de LA TRETOIRE :
- Severine HUET, titulaire
 - Pascal JORAND, suppléant

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

